

Me Éric David
Ligne directe: (514) 987-6681
Courriel: edavid@belleaulapointe.com

Le 14 janvier 2010

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse C.P. 001
800, place Victoria, 2^e étage
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2010-2011
R-3708-2009
Notre dossier : 2474.005**

Chère consœur,

La présente concerne la demande de paiement de frais dans le dossier mentionné en rubrique. Le nouveau guide de paiement 2009 prévoit à son paragraphe 17 que tout écart de plus de 3% entre la demande de paiement de frais et le budget approuvé doit être justifié. Le montant des frais demandés dans le cadre du dossier R-3708-2009 est moindre que le budget proposé par plus de 30 000 \$, soit un écart d'environ 40%. Cet écart s'explique par plusieurs motifs.

D'une part, les heures d'audience réclamées sont approximativement la moitié de ce qui avait été prévu au budget, ce qui traduit une différence d'environ 10 000 \$.

D'autre part, le sujet de la répartition des coûts, et en particulier la répartition des coûts des approvisionnements post patrimoniaux, aura nécessité moins de temps que ce que l'intervenante avait prévu, notamment parce que les intervenants UC et AQCIÉ / CIFQ ont présenté une preuve qui s'inspirait largement du débat du dossier précédent. C'est ce qui explique une partie de la réduction des heures de l'avocat, de l'analyste et de l'expert-conseil pour un montant global de 8 500 \$.

Finalement, suite à un exercice informel de coordination avec les autres intervenants, l'intervenante a réduit la portée de son intervention aux sujets qu'elle jugeait les plus importants, ce qui explique une réduction supplémentaire des heures réclamées.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.



Éric David
ED/gs

c.c. Option consommateurs

N:\2400\2474.005\Lettres\ED-LET-Véronique Dubois-006-gs.doc